

TARIFS 2023-2024

CATEGORIE	DEFINITION	CONDITIONS à remplir au 1er janvier 2024	RENOUVELLEMENT		LICENCE	
			SANS A.P.	AVEC A.P.*	SANS A.P.	AVEC A.P.*
TI	Licencié(e) de + de 24 ans	né(e) avant le 01/01/2000	82,70 €	104,70 €	85,20 €	107,20 €
J1	Jeunes de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/2000 (inclus) et le 01/01/2006 (exclu)	53,80 €	70,80 €	56,30 €	73,30 €
J2	Jeunes de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2006 ou après	49,00 €	66,00 €	51,50 €	68,50 €
C1	Conjoint(e) de licencié(e) dans le même club		60,50 €	82,50 €	63,00 €	85,00 €
E1	Enfant de licencié(e) dans le même club de 18 à 24 ans	né(e) le 01/01/2000 (inclus) ou après mais avant le 01/01/2006 (exclu)	43,20 €	60,20 €	43,20 €	60,20 €
E2	Enfant ou petit enfant de licencié(e) dans le même club de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2006 ou après	34,90 €	51,90 €	34,90 €	51,90 €
A1	Licencié(e) de plus de 65 ans et depuis plus de 10 ans sans interruption	né(e) avant le 01/01/1959 et licencié avant le 01/09/2014	70,10 €	92,10 €		
P1	Professionnel de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	77,60 €	99,60 €	80,10 €	102,10 €

* Toutes Assurances Comprises : R.C. + A.P.

Assurance de Personne (A.P.) (facultative) = 22 € – 17 euros pour les jeunes E1 – E2 et J1 - J2

Extension assurance : Monde Entier = 118 € – Paralpinisme = 335 €

Abonnement la revue « La Montagne & Alpinisme » = 23 € (résidence en France) 28 € (résidence à l'Étranger)